

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 69 (1981)

Heft: [1]

Artikel: Genève

Autor: J.B. / C.C.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-284262>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

BERNE FRANCOPHONE

Des mamans de jour à Bienne

Faut-il mettre l'enfant à la crèche ou chez une maman par intérim ? A Bienne, les mères seules, celles qui travaillent, celles qui sont malades, bref, toutes celles qui doivent placer leur enfant, peuvent choisir car les deux possibilités existent.

Un service fonctionne, bien que peu connu, assuré par des gardes journalières. On peut s'adresser au bureau d'information où répond M. Richard Fux, préposé à l'Office des mineurs, téléphone 032/21 24 93 ou 032/21 25 01.

Ludothécaire : un nouveau métier

Nous avons parlé maintes fois des ludothèques qui se sont ouvertes dans plusieurs localités, entre Moutier et Bienne, sous la seule impulsion des femmes. (Il en existe de semblables, créées dans les mêmes conditions, dans le Jura).

Toutes les nouvelles furent immédiatement positives quant à l'utilité, la fréquence des ouvertures et la fréquentation de ces ludothèques, véritables services de prêts de jeux et jouets. A Moutier, par exemple, en quelques mois, le nombre des abonnés frôle les cinq cents. Avant les fêtes, les ludothécaires ont vu défiler un grand nombre de parents et d'enfants qui venaient voir, tâter, essayer un jouet coûteux afin d'éprouver l'envie du bambin. S'il se détournait trop vite du jouet, on ne l'achèterait pas au magasin-qui-pourtant-fait-si-bien-l'article ! On porterait son choix sur autre chose, quitte à emprunter encore un peu l'objet des rêves enfantins.

C'est là un aspect du service des ludothèques — non négligeable — mais le plus courant reste le prêt, tout simplement. Ou encore le jeu à plusieurs, à la ludothèque, où on trouve des copains...

Un tout autre aspect de ce qu'on n'hésite plus à nommer la « profession » de ludothécaire. Ceci devient intéressant pour les femmes. Des cours de formation sont organisés. Dernièrement, les ludothécaires se sont retrouvées pour un séminaire de deux jours, sous les auspices de l'Université populaire qui a d'emblée compris la nécessité de faire converger les ambitions didactiques, l'organisation structurelle, la formation, la gestion, la rémunération des animatrices. A propos de rémunération, toutes les ludothèques ne sont pas encore reconnues au même titre par les communes. Des subventions sont allouées un peu partout, mais le salaire des femmes qui travaillent reste souvent à discuter. Mais on progresse...

A.-M.S.

GENÈVE

Une journée « droits égaux »

Le 22 novembre 1980, « Pour un mouvement des femmes » a organisé une journée « droits égaux » avec au programme un film de Jacqueline Veuve, « Et vous, les filles » et un documentaire (de l'émission Temps Présent) sur les conditions de travail des vendeuses, suivi d'une discussion ; en soirée fut présenté un film sur les conditions de vie des aide-ménagères (tourné par le Centre de Jeunesse suisse-allemandique).

Les personnes présentes à cette journée (plus de 200 femmes !) ont voté une résolution à l'occasion du débat « Comment lutter contre les discriminations envers les femmes ? » dont nous publions ici des extraits : « Dans la formation professionnelle et l'exercice d'une profession, comme dans le cadre de la famille, les filles sont discriminées. Pour commencer à remédier à cette situation, l'assemblée se prononce pour les options suivantes :

— utiliser le fonds mis à disposition (par une votation cantonale en juin 80 sur la formation professionnelle) en finançant des ateliers publics dans des métiers qui ont un certain avenir professionnel, où les jeunes filles puissent aussi acquérir une formation de valeur et de leur choix ;

— utiliser également ce fonds pour répondre aux besoins spécifiques des femmes qui veulent retravailler ;
— engager le mouvement syndical genevois et les groupes femmes à se battre contre les discriminations (...) par exemple en soutenant les femmes qui veulent porter plainte devant le Tribunal par rapport à une inégalité salariale ; pour obtenir une dixième révision de l'AVS qui soit dans l'intérêt des femmes.

Enfin, l'assemblée appelle à voter oui au contre-projet du Conseil fédéral sur les droits égaux. »

Les femmes dans la protection civile

A l'occasion de l'inauguration du Centre de Protection civile de Grange-Falquet, l'Intergroupe féministe radical, libéral, démocrate-chrétien a organisé en novembre dernier une soirée d'information avec les responsables des services PC.

Le travail de la protection civile est réparti en treize sections ayant des tâches bien déterminées. Or dans un certain nombre de ces sections, les femmes pourraient participer efficacement : les transports, l'aide aux sans-abri, la détection chimique, le service sanitaire, le service de renseignement, les gardes d'immeubles. C'est pourquoi le Dr Courvoisier adresse un appel pressant aux femmes pour qu'elles apportent plus largement leur collaboration dans ces domaines.

Mme Renée Chambordon, présidente du Centre de liaison des associations féminines genevoises, était présente à cette inauguration ; elle est depuis dix ans volontaire à la PC genevoise. Ayant vécu à Paris pendant la dernière guerre et souffert de l'inorganisation de la protection de la population civile lors des raids aériens, elle a exprimé la conviction que les femmes ont un effort à faire pour participer à une protection qui touche aussi bien leur milieu familial que l'ensemble de la population. Apportant un certain nombre d'observations quant à l'organisation de notre PC, elle estime que les cours ne sont pas toujours adaptés à ce qu'on attendrait des femmes en cas de sinistre ; qu'il faudrait penser à des cours de psychologie pour la préparation à la vie en abri ; que les femmes, enfin, devraient être plus largement intégrées dans l'organisation PC des communes, où elles pourraient être particulièrement efficaces dans leur milieu direct.

En conclusion, la Protection civile ne pourra être totalement efficace qu'avec le concours de toute la population, et particulièrement des femmes.

J. B.

Pénélope est sortie !

Pénélope, c'est un catalogue qui présente les œuvres de 65 artisanes de Genève et des environs : échange d'idées, de conseils, de techniques et d'objets. On obtient le catalogue dans les kiosques ou auprès de M. J. Chevalley, Cité Vieusseux 16, 1203 Genève, tél. 44 51 80. (voir n° septembre 1980)

C. C.

NEUCHÂTEL

Droit matrimonial et enfants battus

Une journée des femmes s'est déroulée le 22 novembre à la Cité universitaire de Neuchâtel. Dans le vaste couloir qui longe la salle des conférences de la Cité universitaire, une quinzaine de stands en enfilade, installés par les associations féminines participantes, la plupart informatifs, d'autres ornés d'ouvrages manuels (broderie, crochet, bricolage, etc.) d'un goût parfait, celui des paysannes tout spécialement, captivaient l'attention des nombreuses arrivantes qui questionnaient, se renseignaient, histoire de savoir ce que font « les autres ». On lia connaissance, on se documenta, se congratula, contact chaleureux qui augurait bien de cette journée.

Organisée à l'initiative du Centre de Liaison, elle avait pour thème premier « La révision du droit matrimonial », sujet présenté par M. Henri Deschenaux, professeur de droit civil à l'Université de Fribourg, qui occupa la matinée. Membre de la Commission d'experts qui a élaboré l'avant-projet de cette loi, il en retint les trois postulats dominants qui portent sur :